L'ECHO DE MANITOBA

JEUDI, 23 Nov. 1899.

Toutes communications concernant la rédactions devront être adressées à M. D'HELLENCOURT, Rédacteur, Boîte 1309, WINNIPEG, MAN.

La veritable question a resoudre

Nous voici en pleine période électorale.

Pour nous tous, catholiques français, ces élections provinciales ont une importance extrême, car en dehors et bien au dessus des questions de parti, il est une question qui nous préoccupe, c'est celle des "Ecoles"; or il est évident que beaucoup de bien ou beaucoup de mal peuvent sortir des élections présentes, suivant l'attitude que prendra la minorité en cette occasion.

A vrai dire, ce dont se préoccupe aujourd'hui tout électeur sérieux et honnête, ce n'est point "la question des écoles," telle du moins que le comporte la signification attaché à cette dénomination par les manœuvres des politiciens.

Ce dont nous devons nous préoccuper uniquement, c'est d'assurer l'existence des écoles de nos paroisses et centres français; il s'agit, de la "question des Ecoles" mais de nos écoles elles-même.

Il n'est pas question de protester contre l'injustice commise à notre égard; deux fois déjà, en 1892 et 1895, la minorité a protesté énergiquement et clairement contre la violation de ses droits.

Il n'est pas question de sauvegarder des principes méconnus, deux fois déjà en 1892 et 1895 la minorité a exprimé ses sentiments, et par son vote a affirmé sa volonté de maintenir les principes de l'éducation catholique.

Il ne peut donc subsister aucun doute à ce sujet. La minorité catholique entend rentrer dans ses droits et luttera jusqu'au bout pour le triomphe de ces mêmes droits.

Aujourd'hui, tout en maintenant fermement ses déclarations prédédentes, tout en conservant intacts les principes affirmés par les votes de 1892, 1895, la minorité catholique se trouve en présence d'une situation nouvelle.

Ses justes réclamations ont été entendues; des concessions lui ont été accordées, des concessions partielles, il est vrai, mais néanmoins des concessions "substantielles" qui lui laissent la possibilité de donner à ses enfants, une éducation absolument nécessaire.

La question qui se pose maintenant aux électeurs est donc celle-ci:

Faut-il appuyer le gouvernement auquel nous sommes redevables de ces concessions; le maintenir au pouvoir pour lui permettre de réaliser jusqu'au bout ses promesses.

Ou bien faut-il de gaieté de cœur, jetter par dessus bord tout ce dont nous jouissons, et nous lancer à nouveau dans l'aventure?

Voilà nettement et sans conteste possible, la véritable position dans laquelle se trouve placée la minorité, voici la question sur laquelle elle est appelée à se prononcer.

Voter avec le parti libéral c'est la certitude de conserver les concessions actuelles et l'espoir d'en obtenir de nouvelles.

Voter avec le parti conservateur c'est se jetter à l'eau; sans savoir si nous pourrons jamais nous sauver.

Quel est l'électeur intelligent qui pourra hésiter un seul instant?

Une Girouette cet homme la!

Le passé politique du fameux H. John Macdonald le chef du parti conservateur, le protecteur et l'inspirateur du "Manitoba." tient tout entier dans quelques lignes, mais il est suffisant pour nous faire connaître et juger la valeur et la moralité, de l'individu.

Au début de la question des écoles, M. Hugh-Jones Macdonald se déclarait l'adversaire decidé et convaincu de toute loi rémediatrice fédérale; il déclarait même en plein parlement qu'il voterait une motion de non confiance contre le gouvernement conservateur s'il tentait de présenter pareille mesure.

En mars 1895, le même M. H. J. Macdonald, avait viré bout pour bout, demandait que la minorité catholique du Manitoba fut reintégrée dans les droits par le moyen d'un bill rémédiateur!

C'est déjà une jolie cabriole n'est-ce pas? Mais voici maintenant que le même Hugh John, s'en va par toute la Province, répétant que s'il arrive au pouvoir il entend faire exécuter la loi de 1890 dans toute son intégrité! et par l'intermédiaire de son célèbre, (triste célèbrité!) organe le "Telegram" il ne cesse de faire un crime à Greenway des concessions consenties à la minorité.

Ce n'est pas un homme, c'est une girouette que ce Hugh John Macdonald là!!!

Que Dieu nous préserve des girouettes de cette espèce qui tournent à tous les vents?

C'est suffisant vous repasserez plus tard!

C'est une épidemie qui sévit dans le parti conservateur! C'est à qui sera le plus, hypocrite.

Le Juvénille candidat Macdonaldien à St. Boniface, Monsieur Hugh John Joseph Bernier s'est bien gardé de répondre quoique ce soit depuis 6 mois, à nos demandes d'explication sur sa présence et son rôle lors de la convention conservatrice anglaise!

Et pour cause car le pauvre et tendre éphèbe, est incapable de nier l'abominable lourde qu'il a commise ce jour là!

Il a collaboré à une plateforme qui de parti-pris laisse de côté la question des Ecoles; et pour comble il l'a signée.

Voilà des faits indéniables, et le malheureux enfant, garde prudemment le silence chaque fois qu'on lui parle de ce fait! Il a peur de recevoir la fessée!

Dans son journal, le bourbeux "Manitoba" il crie comme un âne rouge, que la question des écoles, domine exclusivement sa politique; que tout pour lui pivote autour de cette question; il mène un train d'enfer, excommunie quiconque à le malheur de ne pas dire comme lui, et finalement il s'en va tout tranquillement signer un programme politique qui n'en parle même pas!

Joli début dans la politique, n'est pas!

L'épreuve est suffisante, et décisive, cher garçon!

Vous ne savez pas encore votre leçon; retournez sur les bancs; Vous repasserez plus tard; vous avez le temps n'est-ce pas!

Encore un fameux lapin!

Un qui peut aller de paire avec Hugh John Macdonald, c'est le fameux Roblin, l'ancien chef du parti conservateur.

Monsieur Roblin était comme on le sait, le deputé de Woodlands un comté en grande partie français. et le susdit Roblin avait pour se faire élire, fait des promesses à l'électorat français, au sujet de la question des écoles.

Il est connu de tout le monde que la seconde lecture d'une loi en chambre est le moment où se fait la discussion intégrale du mérite de la loi, or le 12 mars 1890, lors du vote sur la seconde lecture de la loi des écoles publiques, nous voyons par les journaux de la chambre que les seuls membres qui ont voté contre sont:

MM. Gelley, Jerome, Lagimodière, Marion, A. F. Martin, et Prendergast.

Où était le fameux Roblin ce jour là, jour d'une importance capitale d'autant qu'un amendement d'une portée exceptionelle avait été introduit ce même jour concluant que:

"La chambre était d'avis que l'Electorat était contre le principe de cette loi."

Nous voyons que 6 voix seulement, les 6 précitées ont seuls voté en faveur de cet amendement?

Roblin en homme prudent s'était éclipsé et n'a pas voté!

Il a voté il est vrai avec les représentants de la minorité à la 3eme lecture, mais chacun sait que le sort d'une loi est décidé à la deuxième lecture et en réalité le vote donné par Roblin lors de la 3ème lecture, après s'être prudemment absenté le jour de la deuxième n'est qu'une sinistre farce.

D'ailleurs nous avons encore une autre preuve de l'absolue duplicité du personnage et de son entière mauvaise foi à l'égard de la minorité.

Chose remarquable et qui montre bien toute la réalité de la comédie jouée à cette époque par ces fameux conservateurs, aucun de ceux qui ont voté avec la minorité en troisième lecture, ni Gillies, ni O'Malley, ni Roblin n'étaient présents lors de la seconde lecture, et Norquay le grand chef conservateur, celui qui, au dire du "Manitoba", était si profondément dévoué à la population française, Norquay a certainement voté avec Greenway lors de la 2ème lecture, comme il a voté contre l'amendement présenté ce jour là par la minorité!

Pour bien comprendre toute la portée de cette double attitude il est bon de rappeller que l'on n'a pas d'exemple d'une loi votée en seconde lecture qui ait été retirée en troisième lecture.

Donc Roblin, s'est moqué ouvertement de la minorité en cette double occasion.

Mais ce n'est pas tout, il y a encore bien mieux que cela.

Le 11 Mars 1897, M. Cameron proposait la seconde lecture de la loi amendant l'acte des Ecoles de 1890. C'est ce qu'on appelle, l'amendement Greenway-Laurier M. Roblin votait contre cette seconde lecture.

C'est parfait, il votait en compagnie de MM. Lauzon, Paré, Marion, il n'y a rien à dire.

Mais le 17 mars, six jours donc après, M. Paré secondé par M. Marion présentait un amendement demandant que:

"Une loi fut préparée, en obeissance aux ordres de Sa Majesté, et sur les principes de l'ordre remédiateur, afin de rendre à la minorité catholique tous les droits constitutonnels, dont elle a été privée injustement."

Qu'est-ce qui arrive "M. Roblin vote contre l'amendement" avec tout le reste de l'opposion d'ailleurs, excepté, les trois députe français!

Voila la manière d'agir de l'illustre Roblin. En réalité, il s'est moqué abominablement de ses électeurs français, il s'en est moqué à leur nez et à leur barbe!

Si nos compatriotes ont le moindre souci de leur dignité ils renverront à ses élevateurs le dénommé Roblin:

En voilà encore un que l'on peut classer, "farceur du Manitoba, No, 1, dur."

Passez le au crible, gens du comté de Woodland, et vous verrez, qu'il ne reste rien sur la grille. C'est tout de la mauvaise graine!

La vraie pensee de Sir Charles Tupper.

Sir Charles Tupper, dans son discours à Winnipeg déclarait avec l'emphase qu'on lui connait:

"Je n'ai pas besoin de vous dire, que, "depuis le premier moment de ma vie publique" jusqu'à aujourd'hui, je n'ai eu qu'une seule opinion sur les questions de race et de religion; c'est que, dans ce Canada, qui est notre patrie, notre seul espoir d'avenir, notre seul moyen de constituer un pays uni, important et fort, c'est d'accepter la glorieuse maxime que l'illustre père de notre président (Hugh John Macdonald) a professé durant toute sa carrière: "Droits égaux et justice égale sans acception de race et de religion."

C'est très beau et l'on serait tenté d'applaudir à deux mains si par malheur le même Sir Charles Tupper n'avait pris soin de nous renseigner lui-même sur la sincérité de sa SEULE opinion et sur la véritable pensée qui l'a fait agir "depuis le premier moment de sa vie publique."

Le 17 Octobre dernier, c'est-à-dire, un mois à peine avant son discours de Winnipeg, le même Sir Charles Tupper déclarait à Owen Sound que:

"Il y aura 45 ans le 22 mai prochain que je suis entré à la législature de la nouvelle Ecosse, et l'un des actes pour lesquelles ma mémoire vivera dans cette province, c'est une loi proposée par moi, créant des écoles publiques, gratuites, soutenues au moyen d'une taxe directe, et "Rien dans cette loi n'accorde des écoles séparées à qui que ce soit."

Comme on le voit, Sir Charles Tupper se vante que dès le début de sa carrière politique il a été ouvertement et foncièrement hostile aux écoles séparées. C'est là, la véritable et sincère opinion, qui depuis le premier moment de sa vie politique, a servi d'orientation à sa politique. Tout le reste, ses follancieuses promesses de législation fédérale ses déclarations emphatiques, son prétendu respect des droits de race et de religion; de la blague, du vent, des mensonges!

N'oublions pas que H. J. Macdonald se déclare lui même le lieutenant et le disciple de Sir Charles Tupper.

Et ne lui donnons pas la possibilité de nous jouer, de nous tromper comme son illustre maitre en fourberie!

Votez contre les insulteurs

L'attitude qu'à prise la portion militante du parti conservateur au sujet de la guerre du Transvaal, et les tentatives abominables des journaux à la devotion de Sir Charles Tupper pour soulever le patrioitsme anglais et l'exploiter au détriment de Québec, resteront comme une tache ineffacable sur la réputation des conservateurs.

Nous respectons infiniment pour notre part, et nous comprenons sans peine, l'enthousiasme qui fait battre le cœur de nos citoyens d'origine anglaise, lorsqu'ils voient leur mère patrie lancée dans une guerre difficile et meurtrière: il était tout naturel qu'il songeassant à prendre leur part des perils ou des souffrances auxquels étaient exposés leurs frères.

Sir Wilfrid Laurier en sa qualité de premier ministre a parfaitement compris la légitime préoccupation de la majorité de ses administrés, et il a formé le contingent canadien pour le Transvaal.

Nos compatriotes doivent se souvenir que Sir Laurier se doit avant tout à son devoir et son devoir de premier Ministre le forçait à donner satisfaction au desir exprimé par la population anglaise.

Mais que dire, et que penser de cette bande de misérables et d'éhontés qui profitant de cette explosion de patriotisme. ont lancé a pleine volée l'outrage, et l'insulte, à la population d'origine française.

Ce doit être une raison nouvelle pour nous de voter en bloc contre les candidats conservateurs, afin de bien témoigner de notre dégout pour ces hurleurs.

Quel contaste avec la sagesse et la poudération du chef liberal en cette occasion??

TUPPER-JANUS

En 1866, Sir Charles Tupper proclamait que:

"C'était une absurdité monstrueuse que de vouloir faire participer le Canada aux guerres de l'Angleterre dans toutes les parties du monde et que les Canadiens ne doivent jamais être tenus à plus que la défense de la partie de l'empire qu'ils habitent."

Aujourd'hui il déclare à Winnipeg:

"Que le gouvernement Laurier a deshonoré la renommée du Canada en se contentant d'envoyer le contingent sollicité par l'Angleterre, et il veut que le Canada paie toutes les dépenses de ce contingent durant toute la durée de la campagne!

Il n'y a rien de tel comme l'intérêt et l'ambition pour modifier les opinions de certaines gens